

Conditions générales de vente et de livraison

Matériel de multiplication initial

Version 4 novembre 2019

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à toute livraison de rameaux-greffons initiaux du conservatoire d'arbres fruitiers d'Agroscope, en priorité aux pépinières productrices de rameaux-greffons P1 (de base) et P2 (certifiées).

2. Commande de rameaux-greffons

Les commandes sont à effectuer avant le 31 janvier au moyen du formulaire «Liste de commande et bulletin de livraison pour du matériel initial du conservatoire d'arbres fruitiers». Sous réserve, les rameaux-greffons peuvent exceptionnellement être commandés et retirés en été.

Les commandes sont à adresser à :

Agroscope, Service phytosanitaire SPA

Beatrix Buchmann, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil

Tél.: +41 58 460 62 98 | Mobile: +41 79 592 84 76 | Fax: +41 58 460 63 41

E-mail: beatrix.buchmann@agroscope.admin.ch

Le formulaire «Liste de commande et bulletin de livraison pour du matériel initial du conservatoire d'arbres fruitiers» est publié en décembre par le SPA sur le site www.conservatoire.agroscope.ch. Les intéressés sont informés par mail de la publication de la nouvelle liste.

Les commandes sont traitées par ordre d'arrivée.

3. Conditions de livraison des rameaux-greffons

Le matériel de multiplication initial (identifié au moyen de l'étiquette officielle de reconnaissance de Concerplant) est livré à mi-février ou selon les indications du client dans la mesure du possible. La livraison est effectuée en Suisse et par PostPac Priority (courrier A). Les rameaux-greffons sont livrés dans des emballages de max. 100 cm de long. Pour les commandes de l'étranger, le client doit venir retirer les rameaux-greffons (ou par un service de courrier, cf. §4 «Retrait ou envoi par service de courrier»).

Agroscope est libéré de ses obligations en cas d'évènement de force majeure (par ex. influences météorologiques, organismes nuisibles, maladies, mutation d'un plant du conservatoire, grève, etc.) empêchant la récolte ou la livraison. La quantité livrée peut également être réduite lorsque les rameaux-greffons ne sont pas disponibles en quantité suffisante.

Les risques liés au transport du matériel de multiplication initial sont à la charge du client. Les rameaux-greffons sont la propriété du conservatoire d'arbres fruitiers d'Agroscope jusqu'à ce que le montant soit payé entièrement.

4. Retrait ou envoi par service de courrier

L'acquéreur peut venir retirer le matériel végétal dans le délai convenu auprès d'Agroscope à Wädenswil ou utiliser un service de courrier (obligatoire pour l'étranger). La demande et le paiement du service de courrier sont à la charge de l'acquéreur.

Les rameaux-greffons sont livrés dans des emballages de max. 100 cm de long ou en fonction des indications du service de courrier. Ceci implique que le matériel de multiplication peut être sectionné si nécessaire.

Adresse de retrait à Agroscope

Agroscope, Schloss 1, 8820 Wädenswil. S'annoncer à la réception.

(Heures d'ouverture: Lundi – Vendredi de 08h00–12h00 et 13h30–16h30)

5. Prix du matériel et frais de livraison

Les prix des rameaux-greffons initiaux sont disponibles sur www.conservatoire.agroscope.ch sous «Liste de prix: conservatoire et virologie pour arbres fruitiers». Les frais de port et d'emballage sont à la charge du destinataire.

6. Paiement

Sauf arrangement, le paiement s'effectue sous 30 jours après réception de la facture.

7. Garantie et responsabilité

Les rameaux-greffons initiaux sont un produit naturel. Tout produit naturel suit une évolution naturelle et peut éventuellement subir une mutation¹. Agroscope ne peut influencer ces paramètres. Agroscope ne peut donc garantir que les plants du conservatoire utilisés pour la multiplication du matériel végétal ne présentent aucune mutation. Agroscope ne peut pas non plus garantir la croissance de rameaux-greffons sur les porte-greffes commandés.

La garantie de l'identité de la variété se limite à la détermination du génotype, donc à l'analyse par méthode biomoléculaire. L'identification variétale en pomologie est la responsabilité du responsable de la variété (demandeur, détenteur de la variété, concédant de licence, coordinateur PAN-RPGAA ou répondant de la variété).

En cas de contamination du matériel de multiplication par des virus, phytoplasmes ou autres organismes selon l'annexe 2 de l'ordonnance du DEFR sur la production et la mise en circulation du matériel de multiplication et des plants d'espèces fruitières (ordonnance du DEFR sur les plantes fruitières, RS 916.151.2), Agroscope décline toute responsabilité, sauf s'il s'agit d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave du SPA.

Les défauts sont à signaler par écrit sous l'année suivant la réception du matériel. En cas de plainte justifiée, une nouvelle livraison sans frais sera effectuée, ou le prix d'achat sera restitué.

Toute autre prétention à la responsabilité d'Agroscope ou de la Confédération suisse est exclue, dans la mesure permise par la loi.

8. Protection des variétés et des marques

Les rameaux-greffons provenant de variétés protégées ne sont transmises qu'à des acquéreurs possédant un contrat de licence avec le détenteur de la variété. Agroscope ne procède à la livraison qu'avec l'autorisation écrite du responsable de la variété ou la copie du contrat de licence.

9. Droit applicable et for juridique

Les parties s'efforceront de régler de bonne foi et rapidement tout différend.

Si aucun accord à l'amiable n'est trouvé ou envisagé dans les 20 jours ouvrables, chaque partie est autorisée à engager une procédure en justice.

Le droit suisse fait foi, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Le for juridique est Berne.

¹ Les mutations peuvent modifier les caractéristiques d'une variété (aspect, qualité, rendement, etc.). Une mutation n'est pas forcément stable. Une mutation inverse peut restaurer la forme initiale. Les variétés avec beaucoup de mutants sont particulièrement connues pour développer fréquemment d'autres mutations.

Impressum

Editeur	Agroscope Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil Fax: 058 460 63 41 www.conservatoire.agroscope.ch
Auteurs	Markus Bünter, Agroscope markus.buenter@agroscope.admin.ch Beatrix Buchmann Agroscope beatrix.buchmann@agroscope.admin.ch
Conseils de	Secteur Droit et procédures OFAG
Approuvé par	Groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope
Copyright:	© 2019 Agroscope
